



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

autisme

Question écrite n° 119564

### Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les thérapies comportementales des maladies comme l'autisme ou les troubles du développement et/ou du comportement. En effet, ces méthodes - développées essentiellement grâce à la mobilisation de l'association Pas à Pas - ne sont pas reconnues en France. Elles semblent pourtant être efficaces. En effet, des études scientifiques le montrent, de très nombreux parents s'en satisfont et beaucoup de pays (Grande-Bretagne, Belgique, Italie, Allemagne, Canada...) ont adopté ces méthodes depuis plus de trente ans. Aussi il lui demande de bien vouloir mettre en oeuvre une procédure de reconnaissance et de prise en charge des traitements comportementaux de l'autisme et des troubles du développement de l'enfant et de favoriser la diffusion de cette méthode en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Mathis](#)

**Circonscription :** Aube (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119564

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2063